



N° 897.229

Classif. Internat.:

B 61 J

Mis en lecture le:

03 -11- 1983

LE Ministre des Affaires Économiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;**Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle;**Vu le procès-verbal dressé le 6 juillet 19 83 à 11 h. 25*

au Service de la Propriété industrielle;

ARRÊTE :

Article 1. - Il est délivré à la Sté dite : REICH GMBH & CO. KG MELLRICHSTADT
8744 Mellrichstadt/Ufr. (Allemagne) (R.F.A.)

repr. par Mr. M. Van Malderen, p/a Freylinger & Associés
S.P.R.L. , 22 avenue J-S Bach, Bte 43, 1080 Bruxelles,

un brevet d'invention pour: Timbre avertisseur de bicyclette,
(Inv. : K-H Reich)

qu'elle déclare avoir fait l'objet d'une demande de brevet
déposée en Allemagne (République Fédérale) le 6 juillet 1982
n° P 32 25 261.7-21

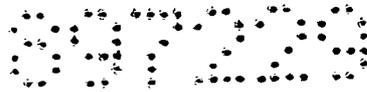
Article 2. - Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 29 juillet 19 83
PAR DELEGATION SPECIALE:

Le Directeur


L. WUYTS



MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

par

REICH GMBH + CO. KG MELLRICHSTADT

pour

"Timbre avertisseur de bicyclette"

=====

Priorité : demande de brevet déposée en République
Fédérale d'Allemagne le 6 juillet 1982
sous le n° P 32 25261.7-21

Inventeur : Dipl. Ing. Karl-Hermann REICH

f

L'invention concerne un timbre avertisseur de bicyclette qui est constitué par une coquille supérieure et une coquille inférieure avec un mécanisme de sonnette mû à l'aide d'un levier de commande à main qui est constitué par un étrier ou
 5 élément analogue passant autour d'un élément de liaison central entre coquille supérieure et coquille inférieure, et par un marteau, battant ou élément analogue actionné par cet étrier, le levier de commande à main étant venu d'une pièce avec l'étrier.

10 Le brevet français 1 115 810 a décrit un timbre avertisseur de bicyclette de ce genre. Le levier de commande à main fait en métal est relié par l'intermédiaire d'un ressort en forme de bande façonné en étrier avec un ressort à boudin dont l'autre extrémité agit sur le marteau. La fabrication d'un tel
 15 timbre avertisseur de bicyclette est coûteuse et d'un mauvais rendement.

C'est un but de l'invention de diminuer le nombre de pièces du mécanisme de sonnette et de simplifier le mode de fabrication du timbre avertisseur de bicyclette.

20 Ce résultat est obtenu par l'invention grâce au fait que l'étrier est relié directement au marteau et peut revenir dans sa position de repos sous l'effet de sa contrainte interne.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, l'étrier peut se déplacer entre deux positions limitées par des
 25 butées, les deux butées peuvent agir sur l'arbre du marteau ou élément analogue.

De façon particulièrement apte, l'étrier comporte un doigt s'engageant dans une fente ou élément analogue du marteau.

30 L'étrier est constitué de préférence par une barrette en matière plastique d'épaisseur constante, dressée verticalement perpendiculairement à la surface de coquille. Etant donné que la partie inférieure du collier de fixation est faite en matière plastique, et comporte d'un côté une cavité adaptée à
 35 s'engager sur la partie supérieure et de l'autre côté une vis



de fixation, il est possible selon l'invention de prévoir sur la paroi de la partie inférieure de collier fermant la cavité du côté du timbre une saillie adaptée au filetage de la partie supérieure de collier, faisant saillie à l'intérieur de la
5 cavité. Si, en plus, le filetage dans la partie supérieure de collier est muni d'un collet, la saillie peut recouvrir le collet du côté situé à l'opposé de l'extrémité.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'
10 exemple, en référence au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue par dessous d'une coquille supérieure d'un timbre avertisseur de bicyclette ;

- la figure 2 est une coupe effectuée suivant la ligne 2-2 de la figure 1 ;

15 - la figure 3 est une vue en coupe d'une coquille inférieure sans collier de fixation ;

- la figure 4 est une vue en coupe d'un autre mode de réalisation de l'invention.

Un timbre avertisseur de bicyclette constitué par une
20 coquille supérieure 1 en matière plastique, une coquille intérieure 2 et un collier de fixation 3 possède dans sa coquille supérieure 1 la totalité des parties mobiles. La coquille supérieure 1 qui est faite en matière plastique comporte en son centre une saillie 4 avec une ouverture en forme de fente
25 5 ; deux boulons de support 6 et 7 portent la totalité des pièces mobiles du timbre avertisseur de bicyclette. Un levier de commande à main 9, se déplaçant dans le sens de la flèche 8, qui est fait d'une seule pièce en matière plastique, est monté pivotant autour de l'axe du boulon 6 et est fixé tour-
30 nant sur celui-ci par un rivet en matière plastique.

La partie 10 en forme d'étrier du levier de commande à main est en forme de plaquette dans la zone 11 voisine du boulon support 6, mais présente par rapport à sa longueur principale une forme telle qu'elle peut se cintrer au moins
35 faiblement dans le plan de mouvement. A partir du point 12,



la profondeur du levier de commande à main est notablement supérieure à sa largeur.

A l'extrémité libre du levier de commande à main il est prévu une butée de limitation 13 qui, lorsqu'on actionne le levier à main dans le sens de la flèche 8, vient heurter le marteau 14 fait en métal. Dans la position de repos, une butée de limitation 15 située de l'autre côté est en contact avec le boulon support 7 et empêche ainsi le levier de commande à main de continuer éventuellement à se cintrer dans le sens opposé à celui de la flèche 16.

Il est prévu dans le marteau une fente 17 s'étendant dans le sens radial dans laquelle s'engage un doigt 18 disposé sur le levier de commande à main.

Sur la face intérieure de la partie supérieure il est prévu trois ou quatre entretoises 19 dirigées dans le sens radial qui assurent le renforcement de la pièce en matière plastique.

A côté du boulon support 7 en direction de la saillie 4, il est prévu un appui 20 dont la surface 21 sert à guider et à soutenir l'extrémité libre du levier de commande à main 9. Il faut toutefois noter que cet appui ne doit obligatoirement être prévu que lorsque la longueur du levier de commande à main est particulièrement grande et que la surface d'appui sur le boulon support 6 est relativement petite.

Lorsqu'on actionne le levier à main, l'une des extrémités 21 vient heurter la coquille inférieure qui est heurtée ensuite par l'autre extrémité 22 lors du retour en arrière sous l'action du levier de commande à main ; on obtient ainsi un effet sonore à deux sons, de même hauteur de ton.

Comme il a déjà été dit, plus haut, la coquille inférieure 2 faite en métal est munie d'une cheville 23 dont la pointe de forme ovale est adaptée à l'ouverture 5 prévue dans la saillie 4. Les faces latérales 24 et 25 de cette cheville, approximativement parallèles l'une à l'autre, sont munies de gradins 26 obliques ; ces gradins ont une forme telle qu'ils

rendent très difficile de retirer la partie supérieure du timbre. Etant donné que la cheville 23 est faite d'habitude en métal et la saillie 4 en matière plastique, l'effet de frottement entre ces deux parties est notablement amplifié 5 par les gradins obliques.

Le collier de fixation 3 non représenté à la figure 3 est montré à la figure 4 dans ses détails. La partie supérieure 31 du collier de fixation, qui est faite en métal, est fixée au moyen d'un rivet 30 à la coquille inférieure 2.

10 La partie inférieure du collier 31 est en une seule pièce et est faite en matière plastique. Tandis que le côté droit de la partie inférieure du collier est relié d'habitude à la partie supérieure du collier de fixation au moyen d'une vis à tête noyée 33, il est prévu du côté gauche, parallèlement à la 15 partie de paroi 34 située à l'opposé du timbre, une partie de paroi 35 qui forme une cavité. Cette cavité reçoit, naturellement avant que la vis ne soit introduite et serrée, l'extrémité 36 en saillie de la partie supérieure de collier en métal. D'habitude, la paroi 35 possède un trou 37 qui est suffisamment 20 grand pour que le collet fileté 39 puisse être maintenu avec jeu dans cette ouverture.

Sur le bord de la paroi 35 tourné vers la vis 33, il est prévu une saillie 40 de forme relativement aplatie, de sorte qu'après que le timbre avertisseur de bicyclette a été posé 25 sur le guidon et que la vis 33 a été serrée, le collet 38 s'adapte encore dans l'ouverture 37.

Grâce à la saillie 40 qui se place avec jeu derrière le collet 39, on a l'assurance qu'après avoir engagé la partie inférieure du collier de fixation sur la partie supérieure du col- 30 lier, celle-ci ne pourra pas s'en séparer d'elle-même.

Selon une variante de réalisation de l'invention, le marteau lui aussi est fait en matière plastique. Au lieu d'avoir la forme de section transversale représentée, le levier de commande peut également présenter la forme de support à con- 35 trainte de flexion constante.

REVENDEICATIONS

1. Timbre avertisseur de bicyclette constitué par une coquille supérieure et une coquille inférieure, et un mécanisme de sonnerie mû par un levier de commande à main qui est
5 constitué par un étrier ou élément analogue passant autour d'un élément de liaison central entre coquille supérieure et coquille inférieure, et par un marteau, battant ou élément analogue actionné par cet étrier, le levier de commande à main étant relié en une seule pièce avec l'étrier, caracté-
10 risé en ce que l'étrier (10) est relié directement au marteau (14) ou élément analogue et est ramené dans sa position de repos sous l'effet de sa contrainte interne.

2. Timbre avertisseur de bicyclette selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'étrier (10) peut se déplacer
15 entre deux positions limitées par des butées (13,15).

3. Timbre avertisseur de bicyclette selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux butées (13,15) agissent sur l'arbre (7) du marteau (14) ou élément analogue.

4. Timbre avertisseur de bicyclette selon une quelconque
20 des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'étrier (10) comporte un doigt s'engageant dans une fente (17) ou élément analogue du marteau (14).

5. Timbre avertisseur de bicyclette selon une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'étrier
25 (10) est constitué par une barrette en matière plastique (10) d'épaisseur constante, dressée verticalement, perpendiculairement aux surfaces de coquille.

6. Timbre avertisseur de bicyclette selon une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la partie infé-
30 rieure du collier de fixation faite en matière plastique comporte d'un côté un espace creux adapté à être engagé sur la partie supérieure, et, de l'autre côté, une vis de fixation, caractérisé en ce que, sur la paroi de la partie de collier inférieure fermant du côté timbre l'espace creux, il est pré-
35 vu une saillie s'engageant à l'intérieur de l'espace creux,

2

00729

6

adaptée au filetage de la partie de collier supérieure.

7. Timbre avertisseur de bicyclette dans lequel le filetage prévu dans la partie de collier supérieure est muni d'un collet, caractérisé en ce que la saillie (40) recouvre le 5 collet du côté situé à l'opposé de l'extrémité.

Bruxelles, le
Ppon de 06. 07. 83

REICH GMBH CO.KG MELLRICHSTADT

FREYLINGER & ASSOCIES


Michel VAN MALDEREN

067209

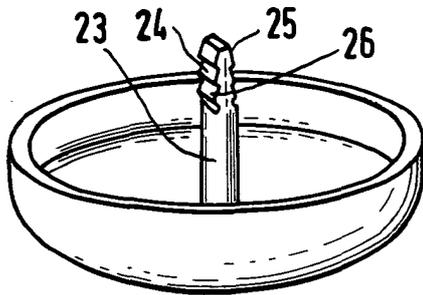


FIG. 3

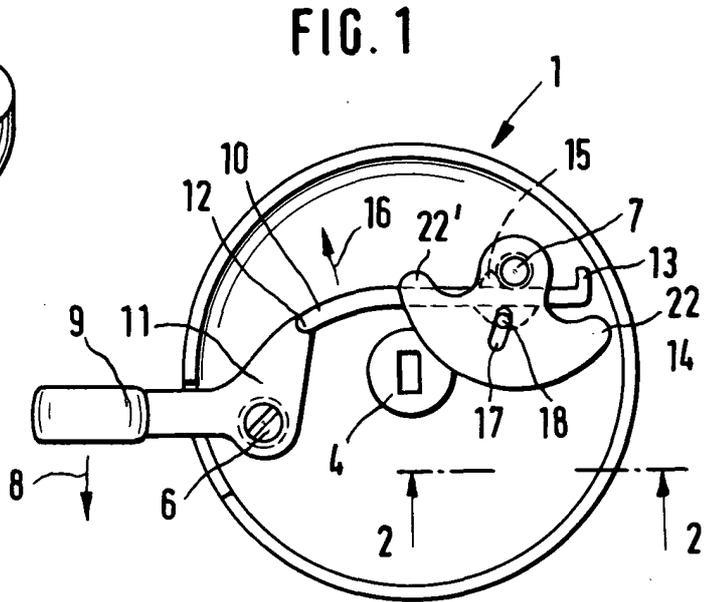


FIG. 1

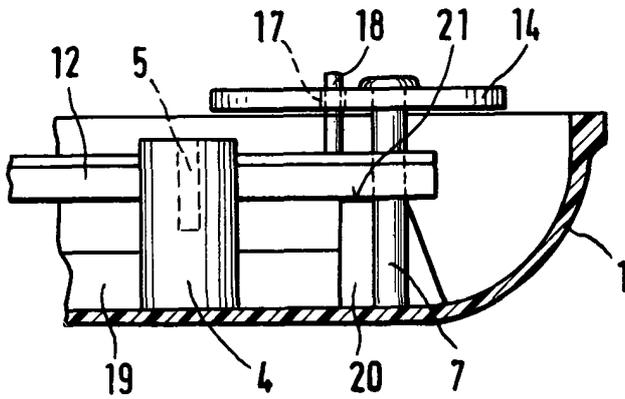


FIG. 2

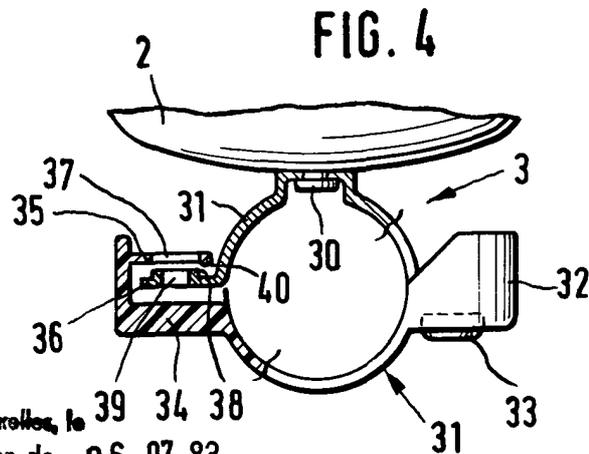


FIG. 4

Brunelles, le
Ppon de

06. 07. 83

REICH GMBH + CO. KG MELLRICHSTADT

FREYLINGER & ASSOCIES

for Sevel
Johel VAN MALDEREN